

TTTTTTTTTTTTTT
TTTTTTTTTTTTTT
TTTTTTTTTTTTTT
TTTT
TTTT
TTTT
TTTT
TTTT

UUUU UUUU
UUUU UUUU
UUUU UUUU
UUUU UUUU
UUUUUUUUUUUU
UUUUUUUUUUUU
UUUUUUUUUUUU

RRRRRRRRRRRR
RRRRRRRRRRRR
RRRRRRRRRRRR
RRRRRRRRRRRR
RRRR RRRR
RRRR RRRR
RRRR RRRR
RRRR RRRR

NNNN NNNN
NNNN NNNN
NNNNNN NNNN
NNNN NNNNNN
NNNN NNNNNN
NNNN NNNNNN
NNNN NNNNNN
NNNN NNNN

YYYY YYYY
YYYY YYYY
YYYY YYYY
YYYYYYYYYYY
YYYYYYYYY
YYYYYY
YYYY
YYYY

= = = = =

" T U R N Y , N O T R E C O M M U N E "

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

= - - - - =

UN PEU D'HISTOIRE :

Il est assez courant d'entendre dire à TURNY, que le château des Varennes pourrait avoir "hérité" lors de sa construction de pierres, voire du clocheton du "grand chateau Laroche foucault". Qu'il soit permis ici, de donner quelques éléments sur l'histoire des Varennes, tendant à prouver qu'il eut sa propre gloire.

Aucun annuaire de l'Yonne ne retrace l'histoire de ce modeste, mais toujours présent, témoin du passé.

Cependant la lecture approfondie d'actes de vente anciens permet de glaner quelques renseignements.

On le sait le Château du Bas-Turny, construit vers 1656 fut voué à la démolition vers 1852.

Or, dès 1750, on a connaissance d'un Monsieur Michel-Armand Sallot des Varennes demeurant à Sens et de son épouse Geneviève Victoire de Vizien. Leur fils Denis, Marguerite Sallot de Montachet, Juge au Tribunal de première instance de Troyes s'il est né à Sens en 1776, est décédé au château des Varennes en 1854.

Avec son épouse, Anne-Elisabeth Le Muet de Mauroy, ils eurent un fils unique, Denis, Marie, Nicolas (1798-1882) Substitut du Procureur du Roi à Troyes, marié à Marie-Stéphanie Lombard.

Ces derniers léguèrent à leur tour le château à leur fils unique Pierre-Anne Armand né en 1833, qui vécut longtemps aux Varennes avec son épouse Dame Marie-Berthe Bouillerat des Bois. Ils vivaient du revenu de leurs terres et dès 1860 Monsieur Sallot de Montachet devint Maire de Turny. Il le resta jusqu'en mars 1870.

A suivre

G. CORGERON

EDITORIAL :

Amis de Turny,

Avril 1988, depuis près de 5 ans déjà je vous informe régulièrement dans cette tribune des grandes options prises par votre Conseil. Alors que nous venons de voter le dernier budget primitif du mandant pour lequel vous nous avez élus, il me semble nécessaire de vous détailler certains chiffres publics communaux trop souvent méconnus. Vous lirez que le Conseil Municipal a maintenu en 1988 le taux des 4 taxes communales à celui de 1982 :

- taxe d'habitation : 7,99 %
- foncier bâti : 11,75 %
- foncier non bâti : 47,7 %
- taxe professionnelle : 14,2 %

Mais vos impôts locaux depuis n'ont cessé d'augmenter. La cause de cette augmentation est double ; d'abord les bases d'imposition sont indexées et suivent la hausse du coût de la vie ; mais en francs constants, c'est-à-dire en valeur, l'impôt ne devrait pas changer. Ensuite vous devez savoir que les impôts locaux ne sont plus seulement des impôts communaux. Ainsi, sur 1.000 F d'impôts que vous versez, 582 F seulement reviennent à la Commune, il y a aussi :

- 325 F pour le Département,
- 37 F pour la Région,
- 38 F pour la Chambre d'Agriculture,
- 12 F pour la Chambre des Métiers,
- 6 F pour la Chambre de Commerce.

Notre décision n'influe donc que sur un peu plus de 58 % de votre impôt, et si les autres collectivités décident une hausse, "les impôts locaux augmentent". Notre rôle n'est que modérateur. Même en décidant une baisse des taux, votre impôt continuerait à augmenter.

Mais le produit des impôts n'est plus le seul revenu de Turny. Il n'en représente que 40 % ; le reste provient de l'Etat, de la vente de bois ou de la perception de loyers.

Cette année, quand vous verserez 1.000 F d'impôts locaux, vous donnerez :

- en fonctionnement : 60 F en fournitures,
- 186 F en salaires et charges,
- 11 F en impôts,
- 128 F en travaux d'entretien et en services,
- 38 F en contingents obligatoires,
- 7,50 F en subventions
- 25 F en frais de gestion,
- 12 F en remboursement d'emprunt,

.../...

EDITORIAL : (suite)

- en investissement : - 3,50 F pour les plantations,
- 27 F pour le tennis,
- 10 F pour l'achat de matériel,
- 34 F pour les travaux de voirie,
- 27 F pour la rénovation d'immeuble,
- 14 F pour les travaux de réseaux.

On peut donc voir que la Chambre d'Agriculture prélève sur Turny l'équivalent d'un tennis par an et que la part du Département nous permettrait d'avoir plus du double d'employés.

C'est pourquoi, une gestion saine est indispensable. Le Conseil Municipal a choisi cette année encore de favoriser l'investissement et, résolument tourné vers le XXI ème siècle, de permettre à Turny de s'équiper pour faciliter la vie de chacun.

Alain BROUSSEAU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 1988 :

Le 19 février 1988, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire .

Présents: tous les conseillers en exercice, sauf

Absents excusés: Mrs Pierre CHERBST, Claude CHEREST, Eugène PIAT
et J.P. VANNSON

Absents non excusés : Mrs JARROUSSE et SANTANDREU

Secrétaire de séance: "me Michèle CHALLANCIN

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

Le Conseil décide :

-de maintenir en 1988, pour la 6ème année consécutive, les taux des taxes locales :

Taxe d'habitation	:	7,99%
Foncier bâti	:	11,75%
Foncier non bâti	:	47,70%
Taxe professionnelle	:	14,20%

en expliquant aux habitants les causes des augmentations constatées

-de fixer au taux maximum les vacations horaires des sapeurs-pompiers de TURNY :

Sous-officiers	:	39,60 F
Caporaux	:	35,19 F
Sapeurs	:	32,70 F

-d'augmenter à partir du 1er Avril 1988 les loyers des appartements de Linant qui seront de :

1240 frs	au lieu de	1.200 frs
1.120 frs	au lieu de	1.080 frs

-de porter, à partir du 1er Avril 1988 :

à 831 frs le prix des concessions perpétuelles
et à 276 frs le prix des concessions trentenaires

-d'accepter l'estimation de la coupe affouagère proposée par l'O.N.F. : 10.110 frs.

-que la somme totale prélevée en 1988 pour l'enlèvement des ordures ménagères sera de 50.000 frs, compte-tenu des frais de repoussage de l'ancienne décharge, dus au manque de discipline de certaines personnes

-d'allouer pour l'année 1988 les subventions suivantes :

- C.C.A.S.	8.000 frs
-Caisse des Ecoles	5.000 frs

.../...

- Aide ménagère à domicile	2.000 frs
- Tempes grises	850 frs
- Patrimoine de Turny	850 frs
- Moto-Club	850 frs
- Lutte contre le cancer	800 frs
- Mutilés du Travail	400 frs
- Bibliobus	450 frs
- S.P.A.	350 frs
- Sclérosés en plaques	350 frs
- Myopathie	350 frs
- Maison rurale de Gron	260 frs

La subvention du C.C.A.S. est maintenue à 8000frs compte-tenu du fait qu'il paie 90% du colis des personnes âgées, 5% étant pris en charge par les pompiers et 5% par le Comité des Fêtes

-le principe de l'informatisation des services administratifs
-de rectifier les titres émis par la Perception en 1987 au nom de M. Pierre CHEREST, qui ne tenaient pas compte des échanges intervenus en cours d'année :

- annulation pour les parcelle ZD 11 et ZD 23, location 1.679,50 frs et remboursement P.S.A. 100,77 frs
- prise en compte de la parcelle ZH 136 location 912,58 frs et remboursement P.S.A. 54,75 frs
- à conserver la parcelle ZC 18 sur Neuvy location 2.192,45 et remboursement P.S.A. 131,55 frs

QUESTIONS DIVERSES:

- Après discussion et étude des différentes solutions, le Conseil décide l'implantation du tennis sur le terrain du Foyer. Le coût prévisionnel se situe en 150.000 et 180.000 frs. Le Conseil décide de demander la subvention du Conseil général et du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Le Maire informe le Conseil que les parcelle A 48 et ZX 58 jusqu'alors loués à M. Yves BEZANÇON sont depuis le 1er Janvier 1988 cultivées par l'E.A.R.L. de la Côte du Fays dont M. Yves BEZANÇON est l'unique actionnaire.
- Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas retenu les dates exigées par les institutrices pour les journées de congé mobile dites "journées du Maire" Mme Corgeron lit alors une lettre que les institutrices lui ont fait parvenir, renouvelant leur demande

Le Conseil charge le Maire de trouver la meilleure solution et notamment envisage la possibilité d'utiliser ces journées à l'Ascension pour permettre aux enfants d'accompagner leurs parents lors du voyage des pompiers.

- La fête patronale de TURNY est fixée au dimanche 29 Mai 1988.
- Le Maire informe le Conseil que La Sentinelle de Brienon organise une course cycliste qui partira de TURNY et arrivera au Fays le Dimanche 20 Mars 1988.
- Le Conseil envisage la rénovation de l'horloge de l'église; il repousse sa décision au Budget supplémentaire de 1988, mais prévoit d'effectuer des travaux de branchements indépendants du réseau actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MARS 1988 :

Le 24 MARS 1988, à 20 h 30, Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : tous les conseillers en exercice

Absents non excusés : Mrs JARROUSSE, SANTANDREU et VANNSON.

Secrétaire de Séance : M. Claude CHEREST

Mlle B. BEAUPOIL , Receveur municipal et M. A. JEANGERARD participaient également à la réunion.

Après lecture, le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF . Le Receveur municipal donne lecture, chapitre par chapitre, du projet de budget élaboré par le Maire, après l'avis de

de la commission des travaux, de la commission des chemins et de celle des finances.

Il est arrêté à la somme de :

1.769.238 francs en fonctionnement
et 380.640 francs en investissement

Ce budget en équilibre est adopté à l'unanimité.

Le conseil procède ensuite au vote des budgets annexes :

- Caisse des Ecoles : 8.500 Frs
- C.C.A.S. : 9.300 frs

.../...

QUESTIONS DIVERSES: Le conseil renouvelle le mandat de M. Yves PESCHEUX, conseiller municipal agriculteur à L'Hôpital, et de M. Bernard CORGERON, exploitant agricole à TURNY, comme membres de la commission communale chargée d'établir et de vérifier les listes électorales pour les élections de 1989 à la Chambre d'Agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 .

ETAT-CIVIL :

Naissance : Thomas BUISSON-CORGERON né le 24.01.88 à Tonnerre.

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès : - Monsieur Roger SOYER, le 30.03.88 dans sa 68ème année,
- Madame Jeanne BARBARA, le 12.4.88 dans sa 83ème année.

Toutes nos condoléances aux familles.

PERMANENCES MAIRE & ADJOINTS :

Mercredi de 17 H 30 à 19 H

Samedi de 10 H 30 à 12 H

- 20.04 : G. CORGERON
- 27.04 : A. BROUSSEAU
- 4.05 : G. CORGERON
- 11.05 : A. BROUSSEAU
- 18.05 : J.M FOUCHER
- 1.06 : A. BROUSSEAU
- 8.06 : G. CORGERON
- 15.06 : A. BROUSSEAU
- 22.06 : G. CORGERON
- 29.06 : A. BROUSSEAU

- 23.04 : J.M FOUCHER
- 30.04 : Y. PESCHAUX
- 7.05 : J.M FOUCHER
- 14.05 : Y. PESCHAUX
- 21.05 : Y. PESCHAUX
- 4.06 : G. CORGERON
- 11.06 : J. M FOUCHER
- 18.06 : Y. PESCHAUX
- 25.06 : J.M FOUCHER
- 2.07 : Y. PESCHAUX

.../...

COMMISSION DES TRAVAUX :

Afin d'établir le budget 1988, la Commission des Travaux s'est réunie l'après-midi du 27 janvier.

Elle a prévu l'inscription des réalisations suivantes :

- Aménagement de la place de la Mairie :

Après l'abattage des marronniers et tilleuls restants, replantation de 4 marronniers et 3 tilleuls, alternés, dans une bande de terre de quelques mètres de large suivant la courbure de la route, tout en laissant un trottoir et deux passages piétonniers : l'un pour accès à la Mairie, l'autre pour accès à la poste.

Il sera demandé à E.D.F. la suppression du pylone en ciment défigurant l'angle de la place et la mise en souterrain des lignes électriques se raccordant au pylone.

- Parvis de l'église :

Il sera aménagé afin de mieux délimiter les zones de stationnement. La plantation d'arbres est envisagée. Plusieurs propositions sont étudiées afin de solutionner l'interdiction de passage des voitures sur le côté de l'église.

- Salle des Fêtes :

Construction en briques de jardinières sur le muret de clôture du terrain et sur les piliers du portail.

- Cours de tennis :

L'endroit retenu comme étant le plus favorable se situe sur la partie du terrain de la Salle des Fêtes côté Maraults. Il se trouvera ainsi dans un cadre de verdure et à l'écart des maisons.

Un ponceau sera construit sur les fossés autorisant l'accès par le chemin de ronde, permettant ainsi de le séparer de la Salle des Fêtes, ainsi que l'aménagement d'un petit parking.

- Immeuble jouxtant la mairie :

- en extérieur :

La réfection de la toiture est prévue. Les tuiles mécaniques se trouvant côté rue seront remises sur l'autre côté, la partie façade étant refaite en petites tuiles pour garger le cachet ancien du centre du pays.

COMMISSION DES TRAVAUX : (suite)

- en intérieur :

Le démontage urgent d'une partie de cloison supportant une poutre sera refaite.

Après démontage, le sous-plafond de la grande salle du haut sera laissé en solives apparentes comme leur aspect peut le laisser supposer. A revoir. Le plafond de la salle du bas agrandie après suppression d'une petite cloison, sera lambrissé.

Tous ces travaux seront proposés au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Yves PESCHEUX

COMMISSION DES FINANCES :

Après les autres Commissions, la Commission des Finances s'est réunie pour budgétiser les besoins de chacune d'elles.

La section de fonctionnement n'offre pas de grand changement par rapport à 1987, une augmentation moyenne de 3 à 4 % a été envisagée.

Par contre, il a été nécessaire de prévoir une très forte augmentation des dépenses d'aides sociales et des dépenses d'incendie (+ 25 %). En effet, le Département a fixé très haut cette année la somme due par les petites communes.

Dans la section d'investissement, un complément a été apporté à des programmes 1987 :

- tennis,
- immeuble près de la mairie,
- rénovation de chemins,
- plantations,

et de nouveaux programmes vont être proposés au vote du Conseil :

- renouvellement de la tronçonneuse,
- bornes d'incendie,
- panneaux d'agglomérations,
- aménagement des places de Turny,
- bordurage à Turny et à Linant,
- informatisation du secrétariat.

Le total des dépenses d'investissement envisagé s'élèvera à près de 380.000 F pour ce budget primitif.

Alain BROUSSEAU

COMITE DES FETES :

Les membres et le bureau du Comité des Fêtes se sont réunis le mercredi 28.01.88.

Après démission ils ont voté la dissolution du Comité à partir de ce jour. L'argent qui restait en compte a été remis en totalité à la coopérative scolaire pour l'achat de jeux de plein air (tobbogan, balançoire, etc...), jeux qui serviront pour les enfants de l'école de Turny.

La platine et l'ampli étant la propriété du Comité, celui-ci en fait don aux Associations de la commune.

LES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY :

Lors du dernier bulletin, nous vous donnions rendez-vous pour le lotto du 19 mars.

Vous êtes venus nombreux et beaucoup d'entre vous ont emporté des lots, plantes, rosiers, bons d'achat de 100 F, appareils ménagers, cartes routières et bien d'autres choses.

Mais Dame Chance a souri à certains plus qu'aux autres. Souhaitons que l'an prochain il y en ait pour tous.

Ce succès, ne l'oublions pas, doit être partagé avec tous les commerçants, artisans et entreprises qui ont généreusement donné des lots. Citons : les garages RABY, DUJON et BAUDRILLARD, l'UNION DES COMMERCANTS DE ST-FLORENTIN, INTERMARCHE, LA CAVE DES VINS DE FRANCE, LE GARDIEN FLOR, F. GUENIN entrepreneur de jardins, SPORTEUS, GAVROCHE, LE VIEUX PRESSEUR, les Ets DUPOST, GICHY, DOLLIS, COCELEC, LA CHAILLOTINE, l'entreprise NININO et LA FORET D'OTHE. A tous un profond merci.

Le prochain rendez-vous est fixé au DIMANCHE 29 MAI pour le vide greniers. Il aura lieu cette année, à l'occasion de la fête patronale, au lieu même de la fête.

Comme par le passé, vous pouvez :

- venir vendre vous même vos objets,
- ou prendre contact avec nous pour que nous le fassions à votre place,
- ou les donner à l'Association qui les vendra à son profit.

La journée Foot est remise à une date ultérieure.

Le SAMEDI 20 AOUT, l'Association organisera un rallye auto-moto. Point de votesse mais une agréable promenade qui permettra à tous de suivre un jeu de piste qui, partant de Turny fera découvrir un peu plus la région.

Le soir, sera organisé un repas champêtre pour reconforter les concurrents et ceux qui voudront se joindre à eux.

Mais de tout cela ... nous en reparlerons.

Gisèle CORGERON

.... /

Dans son Assemblée Générale du 16 Mars 1988, il a été décidé (vote à l'unanimité) de changer le nom du Club.

**"Les Tempes Grises" seraient changées en
"AMITIES DE TURNY"**

Ci-joint le nom des responsables du bureau élu le 23 Mars 1988 :

Président	Monsieur DOISNE Fernand
Vice Président	Madame BILLEBAULT Irène
Secrétaire	Madame RITT Andrée
Secrétaire Adjointe	Madame DOISNE Jacqueline
Trésorière	Madame ROYER Louissette
Trésorier	Madame SEAUTEREAU Liliane

Le Club "AMITIES DE TURNY" anciennement "Les Tempes Grises" vous informe de leurs activités pour 1988.

1ERE SORTIE

Le 7 Mai 1988. Journée TGV à Grenoble, Téléphérique Repas Grande Chartreuse, Visite et dégustation à VOIRON.

Le 29 Mai 1988 :

Fête de TURNY, nous tiendrons un stand de vente d'objets fabriqués par les adhérents pendant l'hiver.

Avec la participation de l'Association Philatélique VENIZY, il y aura une exposition philatélique sur la musique et les musiciens, de nombreuses cartes postales de la région seront exposées.

2EME SORTIE

Le 25 Juin 1988. 2ème sortie de la Puyssaye au Val de Loire.

Ramassage en car à Auxerre, St SAUVEUR la maison de Colette de FONTENOY en Puyssais le Site de la bataille de 841 Moutiers, Ratilly visite d'une poterie St Amand. Repas campagnard, visite centrale nucléaire Neuvy/LOire. Les bords de LOire, Chavignol le crotin le Sancerre Dégustation chez un vigneron Sancerre Douzy. Entrains sur Nohain, Etais la Sauvain, Druyes les Belles Fontaines, les Sources Vauclusiennes et le château retour en car.

3EME SORTIE

Repas en péniche et visite sur la rivière Yonne
jusqu'à CRAVANT, visite et dégustation d'une cave.

Fin de l'année en DECEMBRE 1988, nous prévoyons un spectacle
une soirée jeu de cartes et de scrable et peut être un
après midi DANSE.

La cotisation pour l'année a été portée à 70,00 Frs
les adhérents désirant prendre leur timbre de 1988 sont
priés de s'adresser à Madame LOuissette ROYER
Téléphone : 86 35 12 97.

Le C A s'est réuni le 23 Mars 1988 et a élu le bureau :
Président Mr DOISNE F, Secrétaire Mme RITT A, Trésorière
Mme ROYER L, Vice Présidente BILLEBAULT I, Secrétaire
ADJ. DOISNE J, Trésorière Adj. SEAUTEREAU L.

Le Président : F. DOISNE



LE CLUB " AMITIES DE TURNY "

avec le concours de l'ASSOCIATION PHILATELIQUE de Venizy

vous invite le 29 Mai 1988 à :

une exposition de timbres sur le thème :

Musique & Musiciens - Espace & Cosmos avec le timbre russe
et à une présentation de cartes postales anciennes de la région .

COMPTOIR PHILATELIQUE * SOUVENIRS * CARTES POSTALES.

Cette exposition se tiendra de 14 à 18 heures dans la salle
des fêtes municipale .

Dans cette même salle aura lieu la vente des objets et des
travaux manuels du club "Amitiés de TURNY"

Il y aura des gaufres et des enveloppes avec de très beaux
et nombreux lots .

F.DOISNE

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MARS 1988

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 1987

SECRETAIRE A.RITT

PREMIERE SORTIE LE 25 AVRIL 1987 DANS LE CHAOURÇOIS
VISITE DE L'EGLISE AU 3 SANCTUAIRES DE L'ISLE AUMONT
VISITE D'UNE FROMAGERIE A CHAOURCE DEGUSTATION
LE DEJEUNER ENSUITE AU RESTAURANT DE MAISONS LES CHAOURCE
LE TANTOT VISITE DE LA MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN
ENSUITE VISITE D'UNE CAVE DE CHAMPAGNE A FONTESSEYES
ET DEGUSTATION
RETOUR DANS LA GAITE

DEUXIEME SORTIE A VILLENEUVE SUR YONNE
VISITE DE L'EGLISE ET D'UN FABRIQUANT DE PAIN D'EPICES
DE BONBONS AU MIEL DEGUSTATION DE CACIBEL
REPAS A LA MAISON FAMILIALE D'ARMEAU
REPAS EN MUSIQUE AVEC 6 MUSICIENS ENSUITE POUR TERMINER
LA JOURNEE DANSE POUR TOUS

LE BEAU TEMPS NOUS A GATER POUR LA FETE DE TURNY OU
UN STAND DE NOTRE CLUB VENAIT LES SOUVENIRS FAITS PAR
LES ADHERENTS DU CLUB

SORTIE AVEC TOURING CAR POUR S.FARGEAU EN JUILLET ET
EN AOUT ILLUMINATION HISTORIQUE DU CHATEAU

LE 3 OCTOBRE SORTIE A LE PALL ALLIER
PARC ANIMALIER ET PARC D'ATTRACTION
PETIT DEJEUNER EN COUR DE ROUTE ET DEJEUNER AU RESTAURANT
LA COUPOLE A LE PALL

EN NOVEMBRE SORTIE AVEC TOURING CAR A PARIS
L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON

AU MOIS DE JANVIER UN SPECTACLE AVEC LE CHANTEUR
JEAN BRUN ET LES DANSEURS D'ARCES UN GOUTER A ETE SERVI

NOUS ESPERONS QUE LES PARTICIPANTS ETAIENT CONTENTS

C'EST BIEN BON D'ETRE ENTOURE

Le Club "AMITIES DE TURNY" vient vous présenter
"PRESENCE VERTE"

Une chute, un malaise, si l'on est seul, C'EST SERIEUX.
Savoir que l'on est pas seul, c'est la solution
PRESENCE VERTE.

Le Club "AMITIES DE TURNY" pourrait prendre à sa
charge, la location ou l'achat de cet appareil.

Cet appareil est un petit boîtier sur lequel se trouve
un petit bouton, que vous pouvez mettre dans votre poche
ou porter au cou. Si nécessaire, un simple geste suffit.
Vous appuyez sur le petit bouton, et vous êtes en contact.

Vous avez utilisé la télécommande, et quelques minutes
après, vous aurez l'aide que vous attendez.

SECOURIR RAPIDEMENT, C'EST L'EFFICACITE PRESENCE VERTE.

Ces petits appareils sont destinés aux personnes étant
dans l'impossibilité de se déplacer ou aux personnes
très isolées.

Avec PRESENCE VERTE, nous pouvons vous mettre en
contact avec quatre de vos voisins les plus proches,
voulant bien se déplacer en cas d'appel, et cet
appareil étant relié avec les pompiers, le SAMU, le
docteur, les secours arrivent IMMEDIATEMENT.

Nous restons à votre entière disposition pour de
plus amples renseignements.

Le Président
F. DOISNE

PS. Nous remercions les amis du patrimoine de nous
avoir permis de faire notre sortie du 7 mai à Grenoble
en changeant leur dates de vide-greniers pour le

29 MAI MERCI

BIBLIOTHEQUE :

Toujours des dons de livres. A tous merci.
Les enfants de l'école ont eu la gentillesse de nous apporter de beaux
dessins réalisés à l'intention des "dames de la bibliothèque". Nous avons
été très sensibles à leur geste. Merci.

Jours d'ouverture : les jeudis de 15 H à 18 H

les 21 avril - 5 et 19 mai - 2, 16 et 30 juin - 21 juillet - 11 août -
8 et 22 septembre - 6 et 20 octobre - 10 et 24 novembre - 8 et 22 décembre -

Gisèle CORGERON

MOT DE M. LE CURE :

Synode : voilà un mot que vous avez pu lire ou entendre.
De quoi s'agit-il ? A partir d'un questionnaire, un pour les enfants, un
pour les jeunes, un pour les adultes, notre Evêque, Monseigneur Eugène
Ernoult veut ~~consultar largement~~ les baptisés du diocèse, même s'ils ont
pris quelque distance avec la pratique religieuse, afin de mettre à jour
l'action de l'Eglise dans le département, à se mettre en marche ensemble
pour exprimer ses attentes, ses inquiétudes et ses joies, à prendre en-
semble la route pour préparer l'An 2000. Le souhait de notre Evêque c'est
d'apprendre à aller les uns vers les autres dans la tolérance, à travailler
ensemble, à promouvoir liberté, justice et solidarité.
C'est comme une aventure que l'Eglise de l'Yonne veut vivre pour être
mieux à l'écoute des familles, des jeunes, des femmes et des hommes de
notre temps, pour être plus fidèle au Christ Jésus.

N.B : Prochaine messe à Turny : Dimanche 24 avril à 10 H.

CONNAISSEZ-VOUS LA "COMPAGNIE DU PARAPLUIE" ? :

Créée depuis peu à Turny, cette troupe de théâtre vous invite à sa repré-
sentation :

-SAMEDI 30 AVRIL A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE TURNY -

Vous pourrez y voir : - Bataille Navale)
- Bataille au 6ème gauche (de RIBES
- Bataille Ultime)

- Il y avait foule au manoir (de TARDIEU)

ENTREE 30 Frs - TARIF REDUIT POUR LES ENFANTS

.../...

JEUX INTERVILLAGES :

A Turny, l'an dernier, des jeux intervillages ont eu lieu, organisés par les Amis du Patrimoine et le Comité des Fêtes.

Ils se dérouleront cette année à Soumaintrain le 10 juillet.

Les équipes devront être de 8 joueurs. Nous invitons les futurs participants à se faire connaître au secrétariat de mairie avant le 25 mai.

FETE PATRONALE :

Les deux jours : fête foraine.

Samedi 28 mai : bal gratuit à la Salle communale à partir de 22 H.

Dimanche 29 mai : Dès 8 H vide-greniers des Amis du Patrimoine.

A partir de 14 H exposition de timbres et de cartes postales anciennes de Turny et communes voisines, exposition-vente d'objets réalisés par le club des TEMPEES GRISES.

Toute la journée, buvette, gaufres, sandwiches.

MAISONS FLEURIES 1988 :

Les inscriptions pour le concours des Maisons Fleuries devront parvenir en mairie avant le 20 mai.

Ce concours n'aura lieu cette année qu'à partir de 10 inscriptions.

DONS :

M. Raymond BOUTONNET, ami de M. et Mme DOISNE, a fait don à la commune de Turny d'une toile "Les roses". Le tableau orne à présent le bureau du Maire et pourra être apprécié par chacun d'entre vous.

Pour la 3ème année consécutive, M. et Mme BIONDI de Courchamp ont fait un don important à la Caisse des Ecoles au profit des classes de neige.

M. et Mme MARY de Linant ont fait un don au profit du Bureau d'Aide Sociale.

Un grand merci à tous.

PLAQUE DE RUES :

Les Ets GIROD viennent de nous faire parvenir les plaques de rues de notre commune.

Leur pose devrait bientôt commencer.

Un numéro spécial du bulletin de Turny est à l'étude dans lequel vous pourrez retrouver un plan de chaque hameau avec tous les noms de rues.

.../...

QU'ON SE LE DISE ...

J.Pierre GIORZA, artisan loueur-transporteur (transport de petits colis) l'Hôpital-Turny - tél. 86.47.54.75 ou 86.35.24.06 est à votre disposition. N'hésitez pas à le contacter.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE :

Bennes à gros déchets :

Il a été nécessaire de modifier le calendrier prévu qui s'établit maintenant ainsi :

- Avril à Linant,
- Mai à Turny,
- Juin au Pays,
- Juillet à Linant,
- Septembre à Turny.

Nous vous rappelons que tout dépôt à l'ancienne décharge municipale est interdit sans l'accord de la mairie.

Nous demandons à chacun d'être raisonnable et de se conduire en adulte responsable.

Pour l'instant des dépôts non contrôlés rendent nécessaires des repous-sages qui coûtent très cher à tous. Il n'est pas difficile de mettre au fond de la décharge les dépôts autorisés.

Pour les autres faudra-t-il recourir à des amendes (800 à 1.500 F) ?

Dans tous les cas, un peu de bon sens et de civisme devrait permettre de trouver rapidement la meilleure solution.

COMMUNIQUE DES ECOLES DE TURNY :

- La kermesse de nos écoles aura lieu le dimanche 19 juin 1988 aux écoles.

Nous vous remercions à l'avance pour les lots et les dons que vous pourrez faire soit par l'intermédiaire des enfants, soit en l'apportant directement en classe.

.../...
- Pour les enfants nés en 1985 (ou au 1er semestre 1986), l'inscription à l'école maternelle aura lieu le samedi 4 juin de 9 h à 12 h.

Se munir du carnet de santé, du livret de famille et d'une fiche familiale d'état civil.

CE QU'IL FAUT FAIRE DANS UNE REGION OU SEVIT

L A R A G E

. VACCINATION

- 1 - Chiens et chats :
Ils doivent être vaccinés tous les ans et tatoués (sauf si ils restent enfermés en permanence).
La vaccination est valable :
 - au bout d'un mois et jusqu'à 12 mois pour une première vaccination
 - le jour même et jusqu'à 12 mois pour un rappel.
- 2 - Bovins :
Bien que ce ne soit pas obligatoire, dans l'Yonne, les bovins sont vaccinés en même temps contre la fièvre aphteuse et contre la rage (par décision et financement du G.I.L.M.A.D.).
- 3 - Ovins, caprins, porcins :
La vaccination n'est pas obligatoire mais, si un cas de rage se déclare dans un troupeau, celui-ci est consigné pendant 3 mois.
- 4 - Chevaux :
La vaccination n'est obligatoire que pour les chevaux mis à la disposition du public (centres équestres) ou participant à des rassemblements (courses, concours, expositions, ...)

. LES ANIMAUX CONTAMINES

- Sont considérés comme contaminés :
- les carnivores (chiens, chats) ayant eu un contact avec un animal enragé,
 - les herbivores ayant été mordus ou griffés par un animal enragé.

Tout animal contaminé doit faire l'objet d'une déclaration au maire de la commune. Il devra, impérativement, être abattu sauf s'il est valablement vacciné contre la rage et s'il est tatoué. Il devra alors être revacciné et mis sous surveillance sanitaire pendant 3 mois.

. QUE FAIRE D'UN ANIMAL TROUVE MORT OU ABATTU

- 1 - En faire la déclaration au maire de la commune ;
- 2 - Ne le manipuler qu'avec précautions, en mettant des gants ;
- 3 - Le mettre, si-possible, hors de portée de personnes ou d'animaux, pour éviter des contaminations ;
- 4 - S'il y a eu un contact avec un animal domestique ou une personne, il faut absolument faire parvenir son cadavre au laboratoire des Services Vétérinaires à AUXERRE ;
- 5 - Par contre, s'il n'y a eu aucun contact, ni avec un animal, ni avec une personne :

.../...

. dans une commune récemment infestée par la rage, on peut enterrer le cadavre avec toutes les précautions requises (mettre des gants, l'enterrer profondément dans un lieu isolé en le recouvrant de chaux vive si-possible) ;

. dans une commune qui n'a jamais été infestée jusque-là, ou qui ne l'a pas été depuis déjà quelques mois, on doit faire parvenir le cadavre au laboratoire des Services Vétérinaires, ce qui permet de suivre l'évolution de la rage dans le département.

. PRELEVEMENTS ET TRANSPORT

Lorsqu'on doit faire parvenir un cadavre au laboratoire des Services Vétérinaires :

. les gardes de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne, pour les animaux sauvages, et quand ils le peuvent,

. les Services Vétérinaires, pour les animaux domestiques, sont chargés de faire le prélèvement, sur place, et le transport.

. DIVAGATION DES CHATS ET DES CHIENS

Elle est **INTERDITE**. Les animaux pris en divagation seront transportés en fourrière ou abattus si la capture est difficile ou dangereuse, tout cela étant fait sous la seule autorité du maire de la commune.

Ces animaux ne pourront être récupérés en fourrière que s'ils sont valablement vaccinés contre la rage et tatoués.

EN CONCLUSION

Face à un animal

- qui présente un comportement suspect,
- qui divague,
- qui est trouvé mort ou abattu,
- qui a été contaminé,

il faut toujours prévenir le maire de la commune concernée.